

Projet Associatif



2020/2025

Adapei 45, agir ensemble pour
construire notre avenir



Édito



Tous les cinq ans, nous avons l'occasion de repenser la direction que souhaite prendre l'Adapei45 en termes d'orientations. Le fruit de ces réflexions, intégré au sein du présent projet associatif, doit permettre de guider toutes les actions mises en œuvre au sein de l'association.

Si jusqu'ici les projets associatifs indiquaient une certaine continuité, le projet 2020-2025 présente un virage car il exige de prendre en compte les évolutions contextuelles au secteur médico-social et la nécessaire adaptation de notre accompagnement face à celui-ci.

Le constat d'un système médico-social qui présente des failles, l'exigence des politiques publiques face à la transformation des institutions et de l'offre qu'elles délivrent, la priorité au droit commun, sont des données que nous ne pouvons ignorer.

L'Adapei 45 est engagée dans l'ambition portée par l'Unapei et s'intègre pleinement dans cette démarche de l'évolution de son offre. Nous souhaitons qu'elle reste garante des attentes et besoins des personnes et familles que l'association représente.

Nous devons rester vigilants dans cette transition inclusive quant au sens et aux motivations qui guideront ces changements. Être acteur et force de proposition nous permettra de défendre ce qui constitue l'âme, les valeurs et les fondements de notre association. En cela, nous affirmons notre modèle associatif parental d'entrepreneur militant.

Cette ambition s'articule autour de deux piliers :

- Les valeurs et le militantisme du mouvement parental Unapei,
- Le pouvoir d'agir de l'ensemble des bénévoles et professionnels qui forment l'association.

Notre association a trois grandes missions principales :

- Le militantisme politique,
- Le déploiement d'actions associatives,
- La gestion d'établissement et services médico-sociaux.

Les dispositifs mis en œuvre nous permettent un accompagnement adapté et la prise en compte des attentes et besoins des personnes handicapées présentant des troubles neurodéveloppementaux. Ces personnes sont porteuses de handicap : déficience intellectuelle, polyhandicap, autisme, handicap psychique stabilisé.

Nous voulons être reconnu et être considéré pour ce que nous sommes. C'est-à-dire comme une association qui anticipe, qui entreprend, qui développe, qui innove, pour améliorer ou changer tout ce qui est en relation avec les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles au fur et à mesure de leur évolution.

Michel BOREL
Président de l'Adapei 45

Sommaire

Articulation /3



Notre histoire /4



Nos valeurs /5



Nos axes stratégiques /6



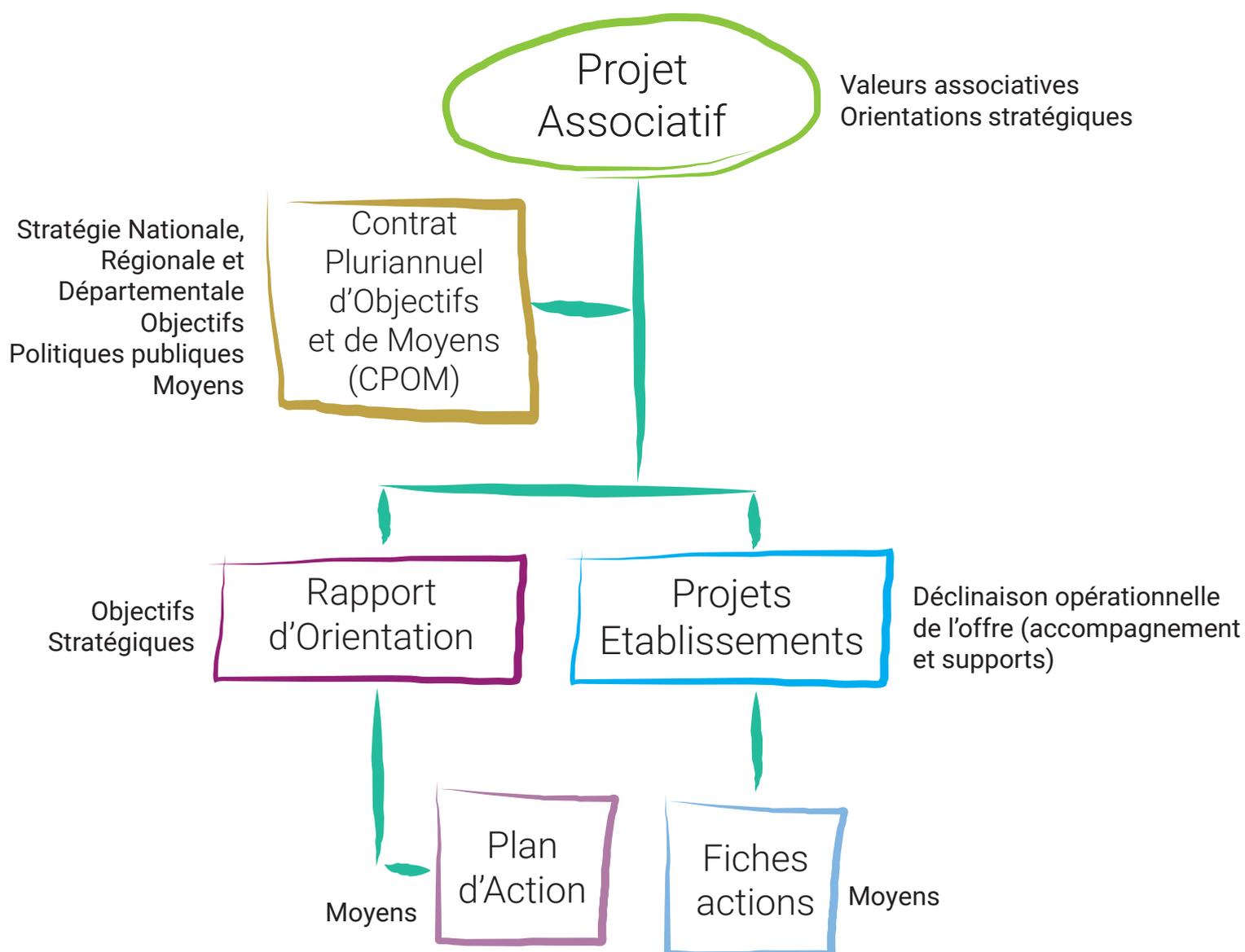
Articulation

Le projet associatif est adopté par **l'Assemblée Générale pour cinq ans**. Il comprend :

- Les valeurs défendues par l'association,
- Les axes et objectifs stratégiques.

Le projet associatif est un outil élaboré par **la gouvernance**, il donne le cap et doit **guider l'ensemble des actions portées par les bénévoles et les professionnels**.

Chaque année un rapport d'orientation vient fixer des objectifs opérationnels ; il est préparé et suivi au sein de la Commission projet Prospective.



Notre histoire

L'association Adapei 45 « Les papillons blancs du Loiret » (Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) est née en 1959 de la volonté de parents qui, refusant la fatalité, se sont regroupés. **L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 06 mars 1960.**

Elle se reconnaît dans les valeurs de l'Unapei reconnue d'utilité publique en 1963 et **déclarée « grande cause nationale » en 1990.**

C'est ainsi que l'Adapei 45 mène depuis 60 ans des actions essentielles pour l'accueil, l'éducation et l'accompagnement des personnes handicapées.

L'engagement, la volonté, l'implication, la participation des familles, des amis et des professionnels font se développer l'association d'année en année avec dernièrement **la fusion absorption de l'ASSEPH par l'Adapei 45 en décembre 2016.**



Nos valeurs

Nous nous retrouvons et nous sommes engagés à respecter la charte éthique et déontologique des associations membres de l'Unapei. Nous cultivons des valeurs qui guident notre action et donnent du sens. Ces valeurs doivent être défendues et partagées au quotidien.

Respect de la personne et de sa famille

L'association oeuvre à la construction du parcours de vie de la personne handicapée dans le strict respect de ses choix et accompagne la famille dans la réalisation de celui-ci.

Dignité et Humanisme

L'association défend le principe selon lequel toute personne, quelles que soient ses différences, doit être traitée comme un être humain à part entière. Elle mérite dès lors un respect inconditionnel indépendamment de son âge, de son sexe, de sa santé physique et mentale qui sont sources d'enrichissement.

Engagement

L'association affirme la volonté de mener le plus loin possible, toutes les actions nécessaires à l'épanouissement et à la défense des intérêts des personnes accueillies, en interne, comme à l'extérieur.

Solidarité

L'association développe des relations par l'entraide, l'écoute, l'information, les conseils et l'accompagnement, dans un climat serein et apaisant autant que possible. Elle porte une attention particulière à ceux qui n'ont pas trouvé une solution adaptée à leur besoin.

Tolérance

Toute liberté ou tout droit implique nécessairement, pour s'exercer complètement, un devoir d'acceptation de la différence sans discrimination.

Citoyenneté

L'association défend l'égalité des droits des personnes et leur inclusion dans la société.

Laïcité

L'association garantit à toutes les personnes accompagnées, quelles que soient leurs convictions, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer ou non une religion, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité républicaine.

Nos axes stratégiques



Axe 1

Le respect du droit aux choix des personnes accompagnées



Axe 2

La volonté d'adaptation des réponses aux besoins des personnes au sein de la société



Axe 3

Concourir à une société solidaire et inclusive, responsable et accompagnante



Axe 4

L'affirmation de l'identité militante du mouvement parental

Axe 1

Le respect du droit aux choix des personnes accompagnées

Les personnes en situation de handicap que nous accompagnons ont **des aspirations et le droit au respect de ces dernières**. Dans un parcours de vie, les attentes peuvent évoluer et les choix également.



Chaque personne accompagnée par l'association doit pouvoir exercer ce droit au choix.

Cela passe par :

- La connaissance de ce droit
- L'accompagnement à son expression
- L'écoute et le recueil
- Le soutien dans la réalisation du projet

(Nous parlons de soutien car la personne doit être actrice de celui-ci et s'impliquer).

Objectifs

- ✓ Promouvoir le concept d'autodétermination dans l'accompagnement
- ✓ Adapter la communication faite à la personne selon ses difficultés (FALC et autres méthodes)
- ✓ Informer la personne de tout élément pouvant la concerner, pour lui permettre d'être auteur de son projet
- ✓ Aider chaque personne accompagnée à exprimer ses souhaits dans le cadre de son projet

Axe 2

La volonté d'adaptation des réponses aux besoins des personnes au sein de la société



De nombreuses personnes n'ont à ce jour aucune réponse à leurs besoins, et pour celles qui sont déjà accompagnées, **les besoins sont en mouvement constant.**

L'association ne peut à elle seule proposer toutes les réponses aux besoins, mais doit **être en capacité de s'adapter pour proposer des solutions à tous.**

L'organisation doit évoluer pour **favoriser flexibilité des moyens, innovations, coopérations et partenariats.**



Objectifs

- ✓ Intégrer la logique de la réponse accompagnée pour tous pour diminuer voire supprimer les listes d'attentes
- ✓ Quitter la logique de place pour le développement des prestations permettant la flexibilité des réponses
- ✓ Participer aux travaux et proposer des projets en coopération avec les partenaires du territoire pour une réponse adaptée aux besoins

Axe 3

Concourir à une société solidaire et inclusive, responsable et accompagnante



Une société solidaire et inclusive n'est pas seulement synonyme du milieu ordinaire ou du droit commun, mais **c'est l'application des droits des personnes.**

Une société qui offre une réelle compensation du handicap, qui **offre un accompagnement adapté au regard des besoins**, qui exerce une solidarité.

C'est **une société qui ne laisse personne de côté** et offre à tous les possibilités d'exercer leur vie de citoyen. Elle **prend en considération la situation des personnes** en attente ou sans solutions adaptées.

Vivre au plus près du milieu ordinaire, avec les autres, nécessite du temps, des moyens financiers, des concertations et des partenariats.



Objectifs

- ✓ Favoriser la recherche et l'étude en interne et en partenariat
- ✓ Développer l'expérimentation de projets innovants d'inclusion
- ✓ Convaincre l'ensemble des acteurs et modifier les comportements
- ✓ Partager notre expertise et expérience en interne et en externe
- ✓ Encourager l'autoreprésentation
- ✓ Initier une démarche de responsabilité sociétale et environnementale

Axe 4

L'affirmation de l'identité militante du mouvement parental

Notre association est ancrée dans **la mouvance parentale** et nous y attachons de l'importance. Il nous faut répondre **aux attentes de proximité** par le renforcement de l'engagement et de l'action militante.



Il est nécessaire de trouver **un équilibre entre gouvernance et dirigeance** et de consolider **la coopération et l'échange de savoirs** entre les professionnels et les familles.



Objectifs

- ✓ Concilier nos actions militante et associative, (action familiale, bénévolat, engagement, actions auprès des élus...) avec notre mission de gestionnaire
- ✓ Partager la triple expertise parents-professionnels-personnes handicapées
- ✓ Relayer nos actions militantes auprès des élus locaux et parlementaires
- ✓ Maintenir et développer la communication associative
- ✓ Développer la politique d'adhésion, d'engagement et de fidélisation de nouveaux parents bénévoles

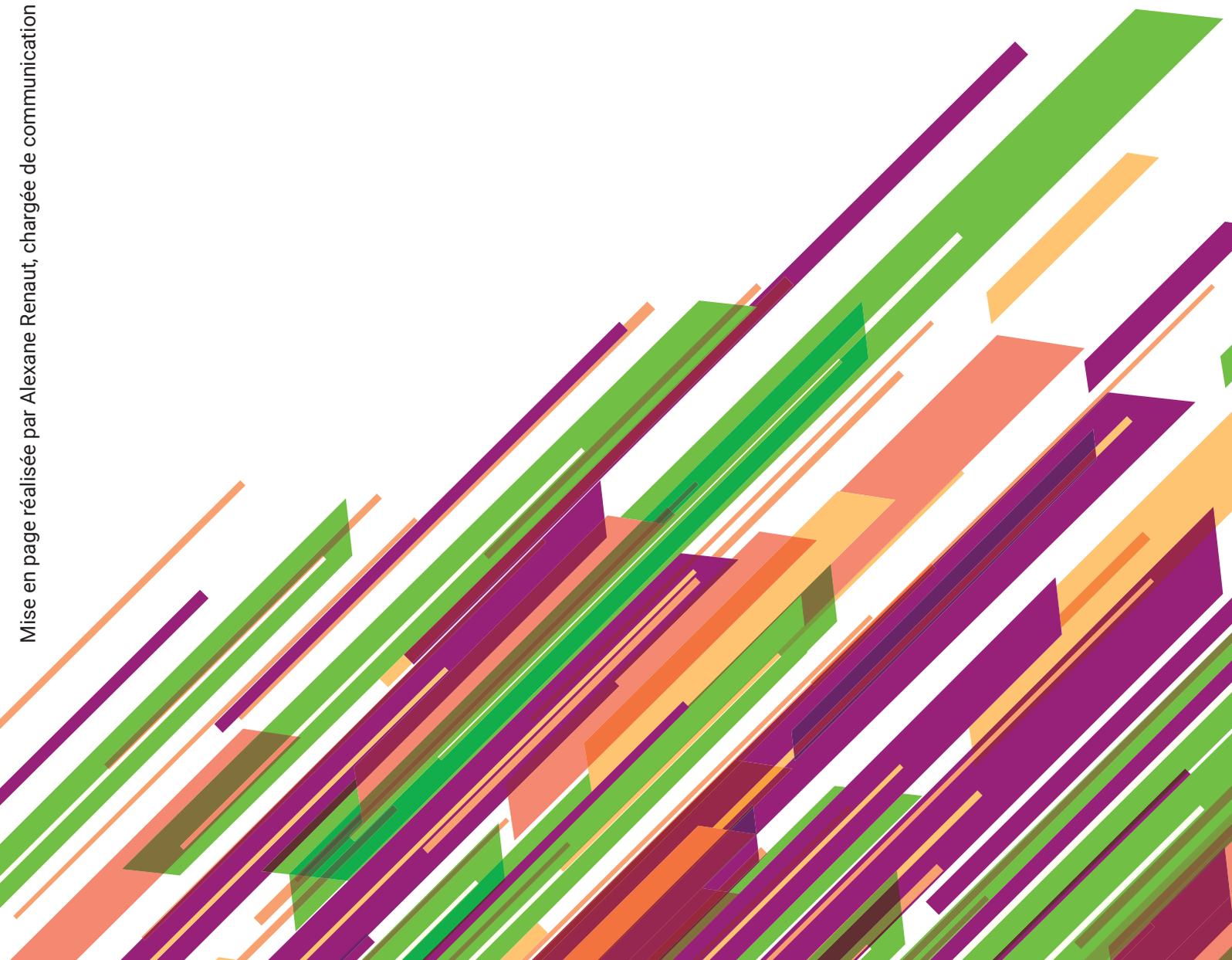


Adapei 45

Les papillons blancs du Loiret

Affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique, décret du 30 Août 1963

Mise en page réalisée par Alexane Renault, chargée de communication et événementiel



Le projet associatif a été financé par



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées